



n° 12698*01



DECLARATION DES PERSONNES DESIRANT EXPLOITER UN ETABLISSEMENT MENTIONNÉ A L'ARTICLE L. 322-2 DU CODE DU SPORT

Application de l'article L. 322-3 du code du sport, du décret n° 93-1101 du 3 septembre 1993 et de l'arrêté du 27 juin 2005 relatif à la déclaration d'ouverture prévue aux articles 1 et 2 dudit décret.

A déposer deux mois avant l'ouverture de l'établissement à la direction départementale de la jeunesse et des sports du siège de celui-ci. A remplir en autant d'exemplaires qu'il y a d'établissements exploités par le déclarant.

I- ETAT CIVIL (pour les personnes physiques)

Nom (patronyme) :

Nom d'épouse :

Prénom(s) :

Sexe (1) : féminin masculin

Domicile :

Code postal : Commune :

Téléphone : Portable :

Télécopie : Mél :

Date et lieu de naissance (préciser le département) :
(préciser l'arrondissement pour Paris, Lyon et Marseille)

Nationalité :

Dénomination de l'établissement :
.....

N° SIRET :

Pour les personnes nées à l'étranger

Nom du père :
Prénom(s) :

Nom de jeune fille de la mère :
Prénom(s) :

(1) Cocher la case correspondante

II- DENOMINATION SOCIALE (pour les personnes morales)

- Dénomination sociale :

.....

Forme juridique ⁽¹⁾ : Association (loi de 1901)

Structure commerciale

préciser SARL, EURL, exploitation agricole, nom propre, etc :.....

.....

N° SIRET :

Adresse du siège social :

Téléphone : Télécopie :

Site internet :

- Exploitant de l'établissement ou Président de l'association (déclarant) :

Nom (patronyme) :

Nom d'épouse :

Prénom(s) :

Domicile :

Code postal : Commune :

Téléphone : Portable :


Télécopie : Mél :

Date et lieu de naissance (préciser le département) :
(préciser l'arrondissement pour Paris, Lyon et Marseille)

Nationalité :

Pour les personnes nées à l'étranger


Nom du père :

..... 

Prénom(s) :

.....

Nom de jeune fille de la mère :

..... 

Prénom(s) :

.....

(1) Cocher la case correspondante

Représentant légal (*s'il n'exploite pas lui-même l'établissement*) :

Nom (*patronyme*) :

Nom d'épouse :

Prénom(s) :

Domicile :

Code postal : Commune :

Téléphone : Portable :

Télécopie : Mél :

Date et lieu de naissance (*préciser le département*) :
(*préciser l'arrondissement pour Paris, Lyon et Marseille*)

Nationalité :

Pour les personnes nées à l'étranger

Nom du père :

Prénom(s) :

Nom de jeune fille de la mère :

Prénom(s) :

Renseignements relatifs aux administrateurs ou gérants ou membres du bureau pour une association

	-1-	-2-	-3-	-4-
Nom (<i>patronyme</i>)				
Nom d'épouse				
Prénom(s)				
Fonction				
Adresse				
Date de naissance				
Lieu de naissance (<i>préciser le département</i>)				

Existence de locaux à sommeil (<i>rayez la mention inutile</i>) :	oui	non
Capacité d'accueil (nombre de lits) :		
Accueil de mineurs (<i>rayez la mention inutile</i>) :	oui	non

Renseignements relatifs aux personnes devant, dans l'établissement, enseigner, animer ou encadrer les activités physiques ou sportives, ou entraîner ses pratiquants, contre rémunération, à quelque titre que ce soit

	-1-	-2-	-3-	-4-
Nom (<i>patronyme</i>)				
Nom d'épouse				
Prénom(s)				
Qualification / diplôme préparé				
Numéro et date d'obtention de la carte professionnelle				
Adresse				
Date de naissance				
Lieu de naissance (<i>préciser le département</i>)				

(Date et signature du déclarant)

IV- DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné, exploitant d'établissement d'activités physiques ou sportives, déclare que mon établissement remplit les conditions fixées par le code du sport et le décret n° 93-1101 du 3 septembre 1993.

Notamment :

- l'établissement se conforme aux règlements d'hygiène et de sécurité
- en un lieu visible de tous et accessible à tous, l'établissement comporte :
 - un affichage des copies des cartes professionnelles mentionnées à l'article 13 du décret n° 93-1 035 du 31 août 1993 modifié attestant de la qualification et de l'aptitude des personnes employées à l'enseignement, l'animation, l'encadrement, ou l'entraînement, contre rémunération, conformément aux dispositions des articles L. 212-1, L. 212.2 et L. 212-7 du code du sport, ainsi qu'un affichage des copies des diplômes, titres, certificats de qualification professionnelle, autorisation, ou, pour les personnes en formation, de l'attestation de stagiaire justifiant des exigences minimales préalables à la mise en situation pédagogique et de toute pièce justifiant du tutorat. Tout affichage de diplômes fédéraux non homologués ou de titres de championnat doit faire l'objet d'un affichage bien distinct des diplômes et titres mentionnés aux articles L. 212-1, L. 212.2 et L. 212-7 du code du sport;
 - un affichage des garanties d'hygiène et de sécurité et des normes techniques particulières applicables à l'encadrement des activités physique ou sportive enseignées ;
 - un affichage de l'attestation du contrat d'assurance couvrant la responsabilité civile de l'exploitant, de ses préposés et des pratiquants ;
 - une trousse de secours pour les premiers soins en cas d'accident ainsi qu'un moyen de communication permettant l'intervention rapide des secours ;
 - un tableau d'organisation des secours avec les adresses et numéros de téléphone des personnes et organismes susceptibles d'intervenir en cas d'urgence.

Je déclare ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation m'interdisant l'exploitation d'un établissement d'activités physiques ou sportives, en application des dispositions des articles L. 322-1 et L. 212-9 du code du sport.

Je m'engage à informer de tout accident grave survenu dans l'établissement.

Je m'engage à déclarer dans les mêmes formes toute modification d'un des éléments mentionnés dans la présente déclaration.

A, le

Signature de l'exploitant

Nota bene :

A cette déclaration doivent être joints:

a) Pour l'exploitant

Cas d'une personne physique :

- une copie d'une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport) recto verso
- une photographie d'identité
- s'il enseigne, encadre ou anime des activités physiques ou sportives, ou entraîne ses pratiquants contre rémunération : une copie de sa carte professionnelle ou de sa déclaration faite en application de l'article 12 du décret n° 93-1035 du 31 août 1993 modifié.

Cas d'une personne morale:

-une copie de ses statuts.

-une copie d'une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport) recto verso des membres du bureau (Président, Trésorier, Secrétaire et s'ils sont désignés de leurs éventuels adjoints)

L'exploitant doit être en mesure de présenter à tout moment à l'autorité administrative le registre de sécurité et, pour les établissements de natation ouverts au public et d'accès payant, le plan d'organisation de la surveillance et des secours.

b) Pour chacune des personnes devant enseigner, animer ou encadrer les activités physiques ou sportives, ou entraîner ses pratiquants :

-une copie de la carte professionnelle ou de la déclaration prévue à l'article 12 du décret n° 93-1035 du 31 août 1993 modifié.

**DECLARATION DES PERSONNES DESIRANT EXPLOITER UN ETABLISSEMENT
MENTIONNÉ A L'ARTICLE L. 322-2 DU CODE DU SPORT**

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX PERSONNES DEVANT, DANS L'ETABLISSEMENT, ENSEIGNER,
ANIMER OU ENCADRER LES ACTIVITES PHYSIQUES OU SPORTIVES, OU ENTRAINER
SES PRATIQUANTS, CONTRE REMUNERATION, A QUELQUE TITRE QUE CE SOIT
(volet complémentaire)**

	-1-	-2-	-3-	-4-
Nom (<i>patronyme</i>)				
Nom d'épouse				
Prénom(s)				
Qualification / diplôme préparé				
Numéro et date d'obtention de la carte professionnelle				
Adresse				
Date de naissance				
Lieu de naissance (<i>préciser le département</i>)				